

Procès Monsanto : « la fin de l'arrogance » selon Nicolas Hulot

A l'instar des antipesticides, le ministre de la transition écologique et solidaire s'est réjoui du jugement américain contre la firme du groupe allemand Bayer.

LE MONDE | 13.08.2018 à 10h52 • Mis à jour le 13.08.2018 à 11h47 | Par [Pierre Le Hir](#)
https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/08/13/proces-monsanto-la-fin-de-l-arrogance-selon-nicolas-hulot_5341942_3244.html

A l'avenir, « n'attendons pas la démonstration du pire pour agir », car alors « les poisons auront fait leurs effets et leurs victimes seront excessivement nombreuses ». Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a été l'un des premiers à réagir à la condamnation de Monsanto, vendredi 10 août, par la justice californienne. Sur BFM-TV, il a appelé dès le lendemain, à « appliquer enfin le principe de précaution », en fustigeant la firme américaine, aujourd'hui dans le giron du groupe allemand Bayer.

Lire aussi : [Monsanto : le procès américain « va avoir un impact » en Europe](#)

Dimanche 12 août, dans une interview à *Libération*, M. Hulot se montre encore plus virulent. « C'est le début de la fin de l'arrogance, de la suffisance de ce couple maudit Monsanto-Bayer. Cette décision confirme ce que de nombreux lanceurs d'alerte ont dit depuis tant d'années sur la dangerosité du glyphosate », déclare-t-il. Et d'ajouter : « C'est une décision de justice très argumentée, qui est providentielle, car elle rend enfin visible ce que certains s'obstinaient à ignorer depuis trop longtemps : le fait que l'objectif dissimulé de Monsanto, sa stratégie ignoble, est de mettre en coupe réglée les ressources alimentaires de la planète. »

Interdit en France en 2021

Le ministre salue un jugement qui « vient corriger l'indifférence des politiques vis-à-vis de cette firme, qui dure depuis des décennies ». Il n'a pas précisé si sa remarque visait les membres du gouvernement, qui, eux, ne se sont pas exprimés. A ce stade, pourtant, M. Hulot ne prévoit pas d'accélérer la sortie du glyphosate en France. Le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, s'est engagé à ce que l'herbicide, classé comme « cancérogène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer, soit interdit en France en 2021 pour ses principaux usages, et complètement d'ici cinq ans. Mais le gouvernement a refusé que cette interdiction soit inscrite dans le projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation.

Lire aussi : [Glyphosate : Hulot appelle à mener une « guerre » contre les pesticides](#)

Si l'affaire ne suscite que peu de commentaires aux Etats-Unis, où elle n'est guère reprise dans les médias, elle donne lieu en revanche à beaucoup de réactions dans l'Hexagone, surtout dans le camp des antipesticides. L'association Générations futures se félicite d'« une décision historique qui

reconnait le caractère cancérigène de ces produits à base de glyphosate et la responsabilité de Monsanto dans le fait de les [avoir](#) mis sur le marché sans en [avertir](#) le consommateur ». Pour son directeur, François Veillerette, cette condamnation « souligne l'urgence de [retirer](#) les pesticides à base de glyphosate du marché, ce que nous appelons le gouvernement français à [faire](#) au plus vite ».

Même satisfaction du côté de la Confédération paysanne. « Ce jugement, c'est une nouvelle fois la preuve que les pesticides sont dangereux pour la santé, des utilisateurs en premier lieu – et donc des paysans et des paysannes – et puis, par ricochet, aussi de ceux qui consomment les produits, estime son porte-parole, Laurent Pinatel. Il faut absolument se [donner](#) les moyens de [sortir](#) des pesticides, de cette dépendance. »

Lire aussi : [Procès du glyphosate : Monsanto condamné, un jugement historique](#)

« Notre première réaction, c'est de [dire](#) "enfin et heureusement", parce qu'avec tous les éléments à charge contre Monsanto, il aurait été absolument incompréhensible qu'il ne soit pas condamné », indique pour sa part Suzanne Dalle, de Greenpeace France. « La justice agit là où le gouvernement n'est pas présent. »

Le revers subi par Monsanto devant la justice américaine, en première instance, n'a toutefois pas empêché le groupe chimique et pharmaceutique Bayer de [réaffirmer](#) l'innocuité de l'herbicide incriminé. « Sur la base de preuves scientifiques, d'évaluations réglementaires à l'échelle mondiale et de décennies d'expérience pratique d'utilisation, Bayer estime que le glyphosate est sûr et non cancérigène », a déclaré, samedi, un porte-parole du géant allemand. Le groupe a déjà annoncé son intention de faire appel de la condamnation de Monsanto (une amende 248 millions d'euros).